

Image not found or type unknown



Recours sur des biens donnés du vivant?

Par **ASINAU**, le **02/07/2009** à **09:04**

Bonjour, nous sommes 3 frères. Mes parents toujours vivants ont répartis les biens entre nous 3 dans leur succession (soit disant en respectant la valeur du quart pour chacun? Non vérifié...). Mes 2 frères ont reçu leurs biens en donation anticipée. En froid avec mes parents je n'aurais le mien qu'au décès de ceux-ci. L'un d'entre eux a reçu des terrains et compte les vendre dès que possible. Peut-il vendre ces terrains tout juste reçus? Avons-nous un recours possible pour que les terrains ne quittent pas la famille ou pouvons-nous être prioritaires sur la vente? Merci de votre attention